

A l'attention de Madame La Ministre Linard,
A l'attention du cabinet Linard,
Mesdames, Monsieur,
Chers Séverine, Marie et Pierre-Yves,

Ci-joint, vous trouverez la réponse du Comité de gestion de la **Plateforme Communautaire des Coordinations ATL** sur la présentation de la structure et des contenus du projet du nouveau Décret ATL/EDD/CdV présentée par le cabinet :

Avant de solliciter nos pairs CATL (*), les membres du comité de gestion souhaitent obtenir des réponses à leurs questions. Ci-joint, vous trouverez celles-ci organisées selon votre présentation du 16 mai dernier :

En général :

1. La notion de « temps libre » manque. L'adulte est omniprésent dans votre vision proposée et le mot « enfant » n'est pas présent.
2. Le document reçu est formulé sous forme de recommandations générales et manque d'actions concrètes.
3. Il est impossible de statuer objectivement sur base du texte présenté (trop d'incertitude, de questions en suspens, que met-on derrière les mots ?).

Les piliers :

4. Y a-t-il une priorité entre les piliers ? Ou sont-ils non hiérarchisés ?
5. Présentés ainsi, ils supposent une priorité.... Le pilier « qualité » est prioritaire sur tous les autres selon les CATL.
6. Aucune référence au Code de Qualité n'est identifiée. N'est-il pas important de partir de l'existant et de ce qui fait consensus ? Le Code de Qualité est le pilier de l'accueil.
7. Pourriez-vous définir votre vision de « accessibilité, qualité, participation, ouverture, et durabilité » afin d'observer si nous parlons des mêmes piliers ?

Refonte de la législation & nouvelle terminologie :

8. Pourquoi baser le secteur ATL sur l'école, la temporalité de l'école uniquement ? L'ATL dépasse le cadre et les lieux de l'école. Cette réalité ne se reflète pas dans vos propos et texte. Le Décret ATL était ambitieux en 2003 avec M Nollet. Nous sommes ici dans une version régressive de notre mission ATL où celles-ci sont centrées sur le secteur extrascolaire (avant et après l'école). Est-ce voulu ? Si oui, quels sont nos objectifs et missions de demain ? Le poste de CATL existe-il encore demain ?
9. Demain, le cabinet met-il sur le même pied AES1, AES2, CdV, EDD, stages, plaines, ... avec 1 agrément unique / identique et sans distinction pour le citoyen ? Si oui, comment hiérarchise-t-on les lieux d'accueil / met-on en lumière les lieux de qualité ? Avez-vous prévu de créer un processus de qualité (ex :ISO9001.2000). Si oui quel est-il ?
10. Pourquoi changer le nom « ATL » ? Pourquoi ne pas réaliser une campagne publicitaire (enfin !) de grande ampleur sur l'ATL ? La crise sanitaire commençait à mettre notre secteur en lumière... Pourquoi ne pas accentuer celle-ci au lieu de tout recommencer ?
11. La terminologie « loisirs » malgré le fait qu'elle soit reprise au sein de la CIDE, représente d'autres concepts non professionnels, NON orchestrés par les CATL ? Pourquoi créer une nouvelle confusion (ex : Je vais au cinéma. Je suis en ATL ? Est-ce gérable pour le secteur ATL communal ?) ?
12. La notion de « loisirs » supprime la notion de « temps libre », de découverte par soi-même, notion chère au secteur ... et valorisée pendant 20 ans ! Pourquoi ce virage à 360° ? Alors que de nombreuses études mettent en lumière le surinvestissement du temps de l'enfant.
13. La notion « extrascolaire » au lieu de la notion d'ATL pose un problème pour tous les enfants non scolarisés dans le lieu « école ».
14. La notion « extrascolaire » centre le débat autour et dans le lieu nommé « école ». Quid de toutes les activités, si importantes pour la mixité en extérieur dans nos campagnes / villes, clubs sportifs, associations culturelles, créatives, ... ?

15. Les Décrets ATL = « extra-scolaire » = « extra-école » deviennent-ils des Décrets dérivés de l'Enseignement et de ses réformes à venir ? Si oui, pourquoi ne pas le dire ouvertement ? Tout le secteur s'en inquiète... Nous pourrions construire ensemble...
16. Le modèle français de gestion du secteur 0 - 18 ans est-il devenu le futur modèle belge ? Le modèle belge va-t-il dans le même sens que le système français 0 - 18 ans ?

Plan d'action locale pour l'enfance

17. Le Plan d'actions locales existe déjà dans la version actuelle du Décret ATL et vous le maintenez au sein du projet du nouveau Décret ! Nous nous en réjouissons ! Néanmoins, l'acronyme actuel de celui-ci est « programme CLE » qui se décline en actions annuelles ou plan annuel. C'est beaucoup plus positif que « PALE ». Pourquoi changer ce qui fonctionne ? Importance selon nous de retrouver le mot « coordination » au sein de l'acronyme.
18. Si tous les opérateurs d'accueil (AES1, AES2, CdV, EDD, stages, plaines, ...) s'égalent et rentrent un agrément par le biais des CCA communales, il faut un CATL dans toutes les communes. Le Décret n'est donc plus incitatif mais d'application pour tous ?
19. Pourquoi ne pas définir les modalités d'accompagnement des CLE, critères de qualité, d'évolution, mise en œuvre effective, écriture en objectifs SMART comme le PST communal ? (exemple : comment inclure la participation des parents, professionnels, .. ?)
20. En quoi le CLE est-il réformé ? Changement de nom (programme CLE=PALE ? = réforme) ? Si l'objectif est ailleurs, quel est-il ? Pourquoi avoir tenu les principaux acteurs de la réforme (=CATL) à l'écart (dernier groupe de travail GT7 en septembre/octobre ? Encore aucune date précise...)
21. Quel est le rôle et le devenir des CCA ?

Agrément unique

22. Tous les opérateurs de demain seront donc agréés et non plus déclarés (dans le meilleur des cas). Mais qui réalise les dossiers, suivis qualité, contrôles, ... puisqu'il n'y a pas de budget lié à la réforme ATL ? L'ONE ne suivait déjà pas l'AES, alors les autres opérateurs d'accueil, qui les accompagnent ?
23. Est-ce que les activités actuellement considérées comme monothématiques (et donc non agréées /subventionnées) feront partie des activités qui pourront être agréées demain. Quels seront les critères ?
24. Si l'agrément est « donné » à tout le monde sans contrôle, suivi qualité, accompagnement, quelle signification a-t-il pour l'ONE, la commune, les professionnels ? Il n'y a plus de hiérarchisation au sein de la qualité ? (0.non déclaré ; 1.déclaré, 2.agréé, 3.reconnu (= attestation de qualité), 4.subventionné)

Distinction Année/vacances

25. Concrètement, les AES2 et les EDD qui fonctionnent toute l'année égalent l'AES1 au niveau administratif dans la nouvelle version du Décret ? Comment les subventions propres à chaque spécificité durant les vacances scolaires s'articulent-elles dans les EDD et AES2 avec cette version du Décret ?

Formation initiale/continue

26. Tronc commun signifie-t-il que les notions annoncées / enjeux feront partie des cursus des formations de demain au sein des écoles secondaires qui forment aux fonctions « animateur A2, puériculteur, agent de l'éducation, ... » ?
27. Quelle solution est envisagée pour le personnel en place actuellement ?
28. Qu'est-ce qu'il advient du BAC Enfance envisagé ?
29. Quel statut de la formation ? Qualifiante ou non ? Diplôme ? Possible sans aucun financement ?
30. Les obligations de formation en CdV deviennent-elles celles de l'AES ? (1 breveté sur 3)
31. Pour établir des objectifs dans la formation continue, n'est-il pas nécessaire de partir d'un descriptif de fonction du rôle d'accueillant-e / animateur-trice commun et reconnu en FWB à l'instar de celui du CATL ? Le futur Décret le prévoit-il ?
32. L'étendue de notre secteur d'activités était hier identifiée au secteur 2.5-12 ans. Qu'en est-il pour demain ? 2.5-15 ans / 2.5-18 ans / 0-18 ans ? Quid de la charge de travail pour les grandes villes (réculte d'information, connaissance des acteurs, création de lien)

Articulation école/ATL

33. Pour résoudre les difficultés d'articulation entre les professionnels de l'enseignement et de l'ATL, nous avons constaté que nous devons poursuivre des objectifs communs. Est-ce que les nouveaux objectifs ATL seront inscrits au sein des Décrets enseignement ? Si oui, au sein de quel texte et sous quels termes ? Dans le cas contraire, nous reproduisons les mêmes erreurs.
34. Pour rappel, Monsieur Nollet rappelait régulièrement « *l'enfant n'est pas réductible à l'élève* ». Nous constatons 20 ans plus tard une omission au sein de votre présentation des termes « temps libre », de tous les lieux d'accueil multiples en dehors de l'école ou du temps scolaire. Pourquoi ce choix ? Est-il volontaire ? Si oui, pourquoi ? Vers quoi se dirige-t-on ? L'enseignement englobe-t-il l'ATL demain ?

D'autre part, la Plateforme Communautaire des Coordinations ATL **s'inquiète en raison de l'absence au sein de la présentation du projet du nouveau Décret, de la Com'Transversale ou encore des groupes de travail, de différentes préoccupations / sujets pourtant à l'ordre du jour**. Vous trouverez un rappel de nos préoccupations ci-joint :

A. Com' Transversale

- Alimenter les réflexions du Gouvernement autour de la définition et de la valorisation des rôles de l'ensemble des acteurs de l'ATL visant à renforcer le soutien et l'accompagnement des professionnels et des volontaires (rôles des coordinations ATL, des Commissions communales de l'ATL, des opérateurs de formation, etc.)
 - Améliorer les conditions de travail des professionnels et pérenniser l'emploi, permettant de stabiliser l'offre de service
 - Valoriser le secteur ATL et l'ensemble des acteurs qui le composent
 - Nourrir une réflexion approfondie autour de l'inclusion des enfants à besoins spécifiques. Le pacte d'excellence vise à "augmenter" l'inclusion dans les écoles. Existera-t-il une complémentarité entre scolaire et extrascolaire pour l'accueil global de ces enfants ? Les normes d'encadrement seront-elles revues / adaptées ?
- Peut-on envisager des formations communes (enseignants -accueillants) obligatoire afin de renforcer la complémentarité scolaire/extrascolaire ?
- Travailler sur des pistes opérationnelles garantissant un accueil accessible et de qualité adapté aux plus petits (2.5 - 6 ans)
 - Réfléchir aux modalités d'une mise en œuvre progressive de la gratuité de l'accueil extrascolaire avant et après le temps scolaire à l'intérieur des écoles
 - Étudier les pistes visant à mieux stabiliser les engagements du personnel dans le secteur
 - Participer à l'élaboration d'un diagnostic des besoins budgétaires du secteur

B. GT Valorisation/Professionnalisation

Le secteur de l'ATL souffre d'un manque de reconnaissance dans le grand public et est malheureusement largement méconnu. Par ailleurs, garantir le respect de l'enfant et de ses droits passe inéluctablement par une amélioration des conditions de travail des acteurs et actrices qui font vivre le secteur ATL au quotidien. Ce GT s'axera donc, d'une part, sur la réflexion pour une stratégie globale de communication et de valorisation de l'ATL : comment valoriser le travail du secteur et informer le grand public de l'importance des activités temps libre dans la vie des enfants.

D'autre part, le personnel qui travaille actuellement dans l'ATL est très hétérogène et bien souvent sous statut précaire ou bénévole. Ce GT travaillera à la réalisation d'un cadastre, sur base d'éléments déjà existants ou non, de l'évolution et de la professionnalisation des emplois dans le but d'évaluer la possibilité de stabiliser certains emplois. ☒ ☒ Pour rappel : Missions de la commission transversale ATL

Pour rappel, les missions par ordre de priorité de la commission transversale ATL étaient : «

Objectifs globaux

- *Travailler sur une vision globale de l'accueil temps libre qui fait de l'intérêt supérieur de l'enfant, du respect de ses droits, de ses besoins et de ses rythmes le fil rouge de la réforme ATL*
- *Mettre en œuvre une nouvelle organisation du secteur en participant à l'élaboration d'un décret commun et transversal au secteur de l'Accueil temps libre*

- Identifier et prioriser des pistes d'actions favorisant le décroisement entre l'éducation formelle, informelle et non formelle en vue de garantir un continuum pédagogique et une alliance éducative au service du bien-être et de l'épanouissement de tous les enfants
- Alimenter les réflexions du Gouvernement autour de la définition et de la valorisation des rôles de l'ensemble des acteurs de l'ATL visant à renforcer le soutien et l'accompagnement des professionnels et des volontaires (rôles des coordinations ATL, des Commissions communales de l'ATL, des opérateurs de formation, etc.)
- Améliorer les conditions de travail des professionnels et pérenniser l'emploi, permettant de stabiliser l'offre de service

Objectifs spécifiques

- Identifier les leviers d'actions permettant d'améliorer l'accessibilité et la qualité de l'accueil temps libre
- Identifier des stratégies de mutualisation des savoirs, des espaces et des moyens entre le milieu scolaire et l'accueil temps libre
- Participer aux réflexions autour des stratégies de communication et de sensibilisation aux fins de valoriser le secteur ATL et l'ensemble des acteurs qui le composent
- Travailler sur un référentiel commun via la construction d'un parcours de formation commun à l'ensemble des animateurs de l'ATL menant à un brevet unique avec options de spécialisation
- Nourrir une réflexion approfondie sur l'offre de formation continu
- Nourrir une réflexion approfondie autour de l'inclusion des enfants à besoins spécifiques
- Travailler sur des pistes opérationnelles garantissant un accueil accessible et de qualité adapté aux plus petits (3-6 ans)
- Réfléchir à une simplification administrative visant l'allègement de la charge administrative quotidienne pour les opérateurs
- Réfléchir aux modalités d'une mise en œuvre progressive de la gratuité de l'accueil extrascolaire avant et après le temps scolaire à l'intérieur des écoles
- Étudier les pistes visant à mieux stabiliser les engagements du personnel dans le secteur
- Participer à l'élaboration d'un diagnostic des besoins budgétaires du secteur ».

Vous remerciant de votre lecture, nous restons à votre écoute pour clarifier nos points de vue.

Pour un secteur de qualité,

Pour la Plateforme Communautaire des Coordinations ATL,

(*) 260 communes ont adhéré au Décret ATL.

Anne-Françoise Lhonnay,

Coordinatrice de la Plateforme communautaire des CATL

coordination.plateforme-atl@promemploi.be ou info@plateforme-communautaire-catl.be

<http://www.plateforme-communautaire-catl.be>

0471/ 097.527

